

Communiqué de presse

Paris, le 29 mars 2010

Ainsi qu'indiqué dans son document de référence déposé le 22 mars 2010, la Société a eu confirmation de ce qu'une information judiciaire, confiée à M. le juge Van Ruymbeke, juge d'instruction à Paris, a été ouverte à la suite d'une plainte de l'Association de Défense des Actionnaires Minoritaires visant certaines opérations réalisées au sein du Groupe.

Afin notamment de veiller à la protection de ses intérêts et d'en assurer la défense, la Société s'est constituée partie civile dans le cadre de cette procédure.

Gecina, bien plus que des mètres carrés

Gecina possède et gère un patrimoine diversifié de plus de 11,3 milliards d'euros en immobilier d'entreprise et en immobilier résidentiel, ainsi que des résidences étudiants, des plateformes logistiques, des établissements de santé et des hôtels.

La fondation Gecina

Par l'implication de ses collaborateurs envers tous ses clients, Gecina inscrit l'innovation durable dans sa stratégie. Pour concrétiser ses engagements, la fondation Gecina est impliquée dans la protection de l'environnement et le soutien de toutes les formes de handicap.

www.gecina.fr

CONTACTS GECINA

Communication financière

Laurence CHALMET

Tél : + 33 (0)1 40 40 52 22

Régine WILLEMYNS

Tél : + 33 (0)1 40 40 62 44

CONTACT PRESSE

Communication financière

KEIMA Communication

Alix HÉRIARD DUBREUIL

Tél : +33 (0)1 56 43 44 62

alix.heriard@keima.fr